

Millésime : 2021 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

DÉPARTEMENT DE LA  
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS



SEANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

Délibération n° **DEL2021\_09\_14**

Intitulé : **COMPETENCE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS - ACQUISITION  
DES BIENS MEUBLES PROPRIETE DU CCAS D'YVETOT**

*Administration générale - Action sociale - Divers*

\*

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle des Quatre Saisons à Sainte-Marie-des-Champs, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 17 septembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 17 septembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46      Présents : 33      Représentés : 8

**Présents :**

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Arnaud BEUZELIN, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Regine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Natacha BLY, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Françoise BLONDEL

**Absents :**

Madame Celine DAMBRY, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF,  
Madame Charlotte MASSET, Monsieur Laurent BENARD

**Absents représentés :**

Monsieur Dominique MACE donne pouvoir à Monsieur Eric RENEE, Madame Stephanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Madame Sandrine NORDET donne pouvoir à Monsieur Jean Marc DOUCET, Monsieur Florian LEMAIRE donne pouvoir à Madame Herleane SOULIER, Monsieur Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Madame Françoise BLONDEL, Madame Dominique TALADUN donne pouvoir à Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Catherine DUCHESNE donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS

**Administration :**

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Hélène LEFEBVRE, Madame Lucie GAUTHIER

Monsieur Emile CANU est nommé secrétaire de séance.

\*

*Madame Françoise DENIAU soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :*

La Communauté de Communes Yvetot Normandie a pris la compétence Relais Assistants Maternels au 1<sup>er</sup> novembre 2020, suite à la définition de l'intérêt communautaire de l'action sociale.

Le transfert d'une compétence entre une commune et son Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) entraîne de plein droit la mise à disposition à titre gratuit des biens meubles et immeubles de la commune affectés à cette compétence.

Dans notre cas, les biens meubles sont la propriété du Centre Communal d'Action Sociale d'Yvetot (CCAS). Ces biens meubles ne peuvent donc pas être mis à disposition par la commune d'Yvetot.

C'est pourquoi, il est proposé une acquisition à l'amiable, auprès du CCAS d'Yvetot, des biens meubles du service RAM nécessaires à l'exercice de la compétence par la Communauté de Communes.

Pour information, le service RAM change de nom et devient un RPE (Relais Petite Enfance). Dans le nouveau décret sur la réforme des modes d'accueil, les RPE sont des services de référence tant pour les professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels, gardes d'enfants à domicile) et leurs employeurs que pour toute la famille en recherche de mode d'accueil collectif ou individuel. Ils font figure de guichet unique sur un territoire donné.

\* \*

Millésime : 2021 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

**Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé**

vu le Code général des collectivités territoriales,  
vu le Code Général des la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), et notamment l'article L. 3112-1,

considérant le rapport présenté,  
considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Bureau du 14/09/2021

A reçu un avis favorable en Commission Administration générale, finances, fiscalité et délégation de service public du 09/09/2021

Article 1<sup>er</sup> – D'approver l'acquisition, auprès du CCAS d'Yvetot, des biens meubles nécessaires à l'exercice de la compétence Relais Assistants Maternels sur la base de leur valeur nette comptable, soit un montant global de 5 115,08 euros. Ces biens sont listés en annexe à la présente délibération.

Article 2 – D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme,  
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

